

• Les structures de gestion des crises

Le Centre Opérationnel Départemental (COD)

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) est la structure de gestion des crises activée par le préfet de département en cas d'évènement nécessitant la coordination des moyens d'intervention et de secours.

En rassemblant et en synthétisant les informations remontant du terrain, il permet au préfet de prendre les décisions stratégiques pour réduire les effets du sinistre et faciliter un rapide retour à la normale. En fonction de la nature du sinistre et de ses conséquences, il est généralement composé de :

- **la cellule protection des populations**, chargée d'organiser le secours aux personnes sinistrées ou touchées indirectement par le sinistre. Services concernés : sapeurs-pompiers, SAMU, référent départemental sur les questions de santé...
- **la cellule ordre public**, chargée d'organiser le périmètre de sécurité et de faire respecter les mesures prises par les autorités. Services concernés : police, gendarmerie...
- **la cellule transports**, chargée de gérer les perturbations engendrées sur les axes de communication (déviations, liaisons ferroviaires interrompues...). Services concernés : transporteurs (SNCF...) et gestionnaires de routes (Conseil général, société d'auto-routes...).
- **la cellule communication**, chargée des relations avec la presse. Service concerné : préfecture.
- **la cellule synthèse**, chargée de rassembler les informations émanant des différentes cellules et de les restituer au préfet afin de lui permettre de prendre les décisions adéquates (préfecture, Service interministériel de défense et de protection civiles).

Le Centre Opérationnel Zonal (COZ)

Le Centre Opérationnel Zonal (COZ) est la structure de gestion des crises placée au sein de l'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité. La zone de défense et de sécurité est un échelon territorial destiné à coordonner les moyens humains et matériels visant à la protection de la population en matière de sécurité dès lors que les moyens départementaux sont insuffisants. Il existe 10 zones de défense et de sécurité sur le territoire français.

Le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC)

Installé à la Direction de la sécurité civile, à Asnières-sur-Seine (92), le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC) assure une veille permanente 24h/24 sur le territoire national. Il recense tous les évènements de sécurité civile, supervise leur évolution et en informe le gouvernement. En cas de crise majeure, le COGIC engage les moyens nationaux sur le théâtre des opérations et coordonne leur action. Il contribue à l'aide à la décision des autorités gouvernementales. Le COGIC met également en œuvre les moyens de sécurité civile français dans le cadre de l'assistance aux pays étrangers lors des grandes catastrophes.